

Votre matériel
OBLIGATOIRE
pour votre sécurité

RADIOCOMMUNICATIONS MARITIMES

Une nouvelle réglementation en 2018

NAVIRES PROFESSIONNELS

- VHF fixe
- Balise RLS*



- VHF fixe
- Balise RLS*



- VHF fixe + VHF portative
- Balise RLS*
- MHF (BLU)
- INMARSAT C



- VHF fixe **ou** portative (5ème catégorie)
- Autres matériels dont une balise de détresse* maritime selon la catégorie de navigation



NAVIRES DE PLAISANCE

selon la catégorie de navigation

Navigation au delà de :

- > 6 milles ---> VHF fixe
- > 20 milles -> VHF fixe + Balise RLS* ou PLB* maritime
- > 60 milles -> VHF fixe + Balise RLS*



*Balise RLS : radiobalise de localisation des sinistres

*Balise PLB : balise maritime de localisation personnelle



Pour tous renseignements, contactez la
Direction Polynésienne des Affaires Maritimes
Tél : 40 544 500

ou écrivez nous :
securite.dpam@maritime.gov.pf
accueil.dpam@maritime.gov.pf

**BIEN CHOISIR
SA BALISE
EN FONCTION DE
SON ACTIVITÉ**